



Barème des honoraires SC GASPARD IMMOBILIER

TRANSACTION LOCATION ET GESTION LOCATIVE IMMOBILIERE D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Appliqué à partir du 01 janvier 2024

Nos tarifs sont exprimés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente

MANDAT DE TRANSACTION

Honoraires Charge vendeur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusque 50 000 euros	4 900€
De 50 001€ à 100 000€	6 500€
De 100 001€ à 150 000€	8 500€
De 150 001 à 200 000€	9 500€
De 200 001€ à 300 000€	4.50%
De 300 000€ à 400 000€	4.00%
A partir de 400 001€	3.50%

*Honoraires maximums par tranche

Honoraires Charge acquéreur

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Rédaction du compromis	240€

MANDAT DE LOCATION SIMPLE

Honoraires répartis entre le bailleur et le locataire

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC Bailleur*	Honoraires TTC Locataire*
Entremise et négociation	50€	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8€ TTC/m ²	8€ TTC/m ²
Etat des lieux location vide	3€ TTC/m ²	3€ TTC/m ²

Baux d'emplacement de garage et/ou de parking : 120€ pour chacune des parties (location, Rédaction du bail et état des lieux d'entrée inclus)

*Honoraires maximums par tranche

SC GASPARD Immobilier

SARL Nams – 34^e rue de la charrette 59530 Orsinval / N° SIRET : 522 902 220 00030 / code APE : 6831Z / N° TVA : FR71522902220

Garantie Financière : Transaction et location Galian 89 rue de la Boétie 75008 PARIS / Transaction : 120 000€ / Location : 120 000€

Carte professionnelle : CPI 5907 2021 000 000 007

MANDAT DE GESTION

Honoraires bailleur

Prestation de Gestion	Honoraires TTC Bailleur
Gestion Immobilière	7.5% des sommes encaissées
Assurance GLI – Garantie Totale (optionnel)	3.0% des sommes encaissées
Gestion des travaux d'entretien courant	24€ TTC / heure
Gestion des dossiers sinistres, contentieux et assurances	24€ TTC / heure
Etat récapitulatif des revenus fonciers	50€ TTC / lot

Honoraires répartis entre le bailleur et le locataire

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC Bailleur*	Honoraires TTC Locataire*
Entremise et négociation	0€	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	4€ TTC/m²	4€ TTC/m²
Etat des lieux location vide	1.5€ TTC/m²	1.5€ TTC/m²

Baux d'emplacement de garage et/ou de parking : 120€ pour chacune des parties (location, Rédaction du bail et état des lieux d'entrée inclus)

*Honoraires maximums par tranche

La délivrance d'une note est obligatoire